

---

# Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2015-2016

Vérification de l'information financière  
et autres travaux connexes

Hiver 2016

Présentation  
du contenu du rapport

# Table des matières

---

- Chapitre 1 – Observations de la vérificatrice générale,  
M<sup>me</sup> Guylaine Leclerc
- Chapitre 2 – États financiers consolidés du gouvernement  
et autres éléments d'intérêt
- Chapitre 3 – Rapport mensuel des opérations financières
- Chapitre 4 – Rémunération des cadres du réseau de  
l'Université du Québec : respect du cadre législatif
- Chapitre 5 – Réseau de l'éducation : suivi des recommandations  
et situation financière des entités

# Table des matières (suite)

---

- Chapitre 6 – Réseau de la santé et des services sociaux
- Chapitre 7 – Opinions modifiées, paragraphes d’observations et commentaires dans le rapport de l’auditeur indépendant
- Chapitre 8 – Portrait des rapports à l’Assemblée nationale et des rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction

# Observations de la vérificatrice générale, M<sup>me</sup> Guylaine Leclerc

# Mise en contexte

- La *Loi sur le vérificateur général* nous permet de faire les commentaires que nous jugeons appropriés, entre autres
  - sur les états financiers, notamment ceux de certains organismes publics, dont le gouvernement, et ceux des organismes du gouvernement, ainsi que sur les règles ou les conventions comptables en vertu desquelles ces états ont été préparés
  - et sur la forme et le contenu des documents d'information financière, notamment les prévisions de dépenses et les Comptes publics, comme moyen de surveillance de l'utilisation des fonds et autres biens publics.
- Le présent tome nous permet de renseigner les parlementaires sur des sujets touchant l'information financière, y compris sur les commentaires jugés nécessaires quant au respect de la conformité aux lois, aux règlements et aux directives.

# Rapport préélectoral

- *La Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, adoptée le 20 avril 2015, confie
  - au ministre des Finances, préalablement à la tenue des élections générales, la préparation et la publication d'un rapport préélectoral qui présente l'état des finances publiques
  - et au Vérificateur général, le mandat de préparer un rapport qui devra inclure son opinion sur la plausibilité des prévisions et des hypothèses présentées dans ce rapport préélectoral ainsi que tous les commentaires qu'il jugera appropriés à l'égard de ce dernier.
- Les prochaines élections générales se tiendront le 1<sup>er</sup> octobre 2018.
- Le premier rapport préélectoral sera publié le 20 août 2018.
- Notre opinion et nos travaux porteront sur les années 2018-2019 à 2020-2021.

# Rapport préélectoral (suite)

---

## Planification des travaux

- Une équipe responsable de planifier et d'entamer les travaux a été mise sur pied.
- L'approche que nous avons retenue repose
  - sur l'acquisition par le Vérificateur général d'un niveau de confiance suffisant à l'égard du processus qui mène à déterminer les prévisions et les hypothèses, en raison du jugement nécessaire pour les établir
  - et sur une planification de nos travaux tôt dans le processus et leur réalisation sur une longue période, compte tenu de l'étendue du périmètre comptable couvert par le rapport.
- Notre stratégie repose notamment sur des travaux comparatifs avec d'autres vérificateurs législatifs et sur l'expérience acquise au cours des trois mandats précédents portant sur des prévisions budgétaires.

# Rapport préélectoral (suite)

---

Notre stratégie comporte deux phases.

- Examen du processus budgétaire de plusieurs ministères, organismes et fonds spéciaux en matière d'efficacité, de rigueur et de qualité de l'information (de novembre 2015 à mai 2018)
  - Des travaux sont amorcés dans deux ministères. D'autres ministères, organismes ou fonds spéciaux s'ajouteront au fil des mois.
  - Des recommandations seront formulées si nous le jugeons nécessaire.
- Appréciation de la plausibilité des prévisions et des hypothèses présentées dans le rapport préélectoral (de juin à août 2018)



# États financiers consolidés du gouvernement et autres éléments d'intérêt

Entité auditée :

Ministère des Finances du Québec

# Sommaire des résultats de l'audit

---

- États financiers consolidés du gouvernement pour l'année financière terminée le 31 mars 2015
  - respect des conventions comptables du gouvernement
  - pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, respect, à une exception près, des Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP)
  - exception découlant d'une divergence d'opinions avec le ministère des Finances quant à l'interprétation de la norme comptable sur les paiements de transfert

# Réserve et commentaires dans le rapport de l'auditeur indépendant

---

## Divergence d'opinions

- Les paiements de transfert concernent des montants pour des ententes relatives à des programmes d'aide liés à la construction d'immobilisations et à d'autres dépenses pour lesquels les travaux ont été réalisés.
- À notre avis, une dépense de transfert doit être comptabilisée comme une dette dès que les deux critères suivants sont remplis.
  - Le gouvernement a autorisé la dépense à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant.
  - Les bénéficiaires ont effectué les dépenses admissibles donnant droit à la subvention.

# Réserve et commentaires dans le rapport de l'auditeur indépendant (suite)

---

## Divergence d'opinions (suite)

- Le gouvernement considère qu'une dépense de transfert ne peut être comptabilisée tant que les crédits n'ont pas été votés par l'Assemblée nationale.
- Ainsi, il présente les paiements de transfert dans ses obligations contractuelles.
- Cela constitue, selon notre interprétation, une dérogation à la norme sur les paiements de transfert.

# Réserve et commentaires dans le rapport de l'auditeur indépendant (suite)

- Selon notre estimation au 31 mars 2015
  - la dette nette et les déficits cumulés étaient sous-évalués de 9,2 G\$
  - et le surplus annuel était surévalué de 670 M\$.

Incidence de la réserve relative aux paiements de transfert sur les états financiers consolidés (en millions de dollars)

	2015		
	Soldes aux états financiers	Incidence de la réserve	Soldes ajustés
<b>État consolidé de la situation financière</b>			
Dette nette	(185 580)	(9 192)	(194 772)
Déficits cumulés	(121 161)	(9 192)	(130 353)
<b>État consolidé des résultats de fonctionnement</b>			
Surplus (déficit) annuel	136	(670)	(534)

# Réserve et commentaires dans le rapport de l'auditeur indépendant (suite)

---

- De plus, compte tenu de l'absence d'information, nous n'avons pu déterminer les ajustements supplémentaires à apporter à notre estimation.
  - Les obligations contractuelles peuvent inclure des sommes pour des travaux réalisés et d'autres sommes pour des travaux non effectués.
  - Les ministères et les fonds spéciaux ne collectent pas d'information sur les travaux réalisés par les bénéficiaires en fin d'année financière.
  - Les contrats de subvention pour lesquels l'information est manquante totalisent 2,9 G\$.

## *Loi sur l'équilibre budgétaire*

---

- Au 31 mars 2014, le rapport de l'auditeur qui accompagnait les états financiers consolidés du gouvernement faisait état d'une non-conformité à la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.
- Les changements législatifs adoptés en avril 2015 ont permis de régulariser la situation.
  - Autorisation de déficits budgétaires pour 2013-2014 et 2014-2015
- Les états financiers consolidés du gouvernement sont désormais conformes à cette loi aux 31 mars 2014 et 2015.

# Ajustements aux données d'Hydro-Québec

---

- Jusqu'au 31 décembre 2014, Hydro-Québec utilisait les principes comptables généralement reconnus du Canada conformément à la Partie V du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*.
- Hydro-Québec a fait le choix d'appliquer les principes comptables généralement reconnus des États-Unis pour ses états financiers consolidés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- À compter de cette même date, les entreprises du gouvernement ayant une obligation d'information du public et exerçant des activités à tarifs réglementés, comme Hydro-Québec, devaient adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) aux fins des états financiers consolidés du gouvernement.



# Ajustements aux données d'Hydro-Québec (suite)

---

- En raison des écarts importants entre les différents référentiels comptables, la valeur de la participation du gouvernement dans Hydro-Québec a été ajustée pour la rendre conforme aux IFRS.
  - La dette nette et les déficits cumulés du gouvernement ont augmenté de 4,6 G\$ au 1<sup>er</sup> avril 2013.

# Passif environnemental

---

- L'application initiale de la norme SP 3260, Passif au titre des sites contaminés, n'a pas eu d'incidence significative sur l'évaluation et la comptabilisation du passif environnemental du gouvernement.
- Ce passif, qui s'élevait à 3,2 G\$ au 31 mars 2015, n'a pas varié de façon importante depuis la fin du recensement des sites contaminés, soit le 31 mars 2011.
- Les travaux effectués pour l'assainissement des sites contaminés à ce jour sont peu importants. Ainsi, l'ampleur du passif n'a pas diminué.

## Passif environnemental (suite)

---

- Le gouvernement avait mentionné dans le *Budget de dépenses 2012-2013 – Volume V* son objectif de réduire de 50 % le passif environnemental lié aux terrains contaminés sous sa responsabilité d'ici l'année financière 2021-2022.
- Nous avons invité le gouvernement à élaborer un plan d'assainissement global qui inclurait un échéancier.

# Rapport mensuel des opérations financières

# 3

Entité vérifiée :

Ministère des Finances du Québec (MFQ)

# Mise en contexte

- Le rapport mensuel des opérations financières est l'un des documents du cycle budgétaire.
- Les objectifs poursuivis par le MFQ sont
  - d'effectuer un suivi et une reddition de comptes de la situation financière du gouvernement de façon plus régulière, particulièrement en ce qui concerne l'atteinte de la cible relative au solde budgétaire
  - et d'accroître la transparence des finances publiques.
- Le rapport mensuel met en perspective mensuellement les résultats réels et les prévisions annuelles.
- Le Québec est la seule province canadienne à produire un rapport mensuellement, comme le recommande l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les autres provinces le font trimestriellement.

# Notre vérification

---

## Objectif global

- Évaluer dans quelle mesure le rapport mensuel permet à un utilisateur de faire, en cours d'année, un suivi éclairé quant à l'atteinte des prévisions du gouvernement.

## Nos travaux

- ont été réalisés principalement auprès du MFQ
- ont porté sur les années 2013-2014 et 2014-2015
- et se sont articulés autour de 3 axes
  - le processus de production du rapport
  - la qualité de l'information présentée
  - et le processus d'amélioration continue.

# Processus de production du rapport

- Plusieurs bonnes pratiques ont été recensées.
  - Les données mensuelles utilisées pour produire le rapport mensuel sont suffisamment représentatives, à l’exception des données des réseaux (voir la diapositive 27).
  - Les rôles et les responsabilités du MFQ en matière de reddition de comptes financières sont clairs et bien connus.
  - Des contrôles sont en place afin de détecter des erreurs ou des incohérences dans les données financières reçues.
- Des améliorations demeurent nécessaires afin de s’assurer d’un degré de fiabilité optimal des données.
  - Les entités doivent être davantage sensibilisées à l’importance de la qualité des données transmises.
  - Il n’y a pas de travaux a posteriori ni de comparaison des variations entre 2 mois consécutifs pour évaluer si celles-ci sont justifiées.

# Qualité de l'information

---

Une bonification du rapport mensuel est souhaitable sur le plan de la qualité et de la suffisance de l'information, afin d'accroître sa valeur.

Nous avons analysé l'information présentée dans le rapport mensuel

- en fonction des principales qualités fondamentales de l'information, soit la fiabilité, la comparabilité, la pertinence et la compréhensibilité
- en examinant les rapports périodiques d'autres administrations
  - 8 provinces canadiennes et le gouvernement fédéral
  - ainsi que l'Australie, la France, la Finlande, la Nouvelle-Zélande et l'État de l'Ohio (États-Unis)
- et en considérant les meilleures pratiques en matière de transparence budgétaire publiées par l'OCDE.



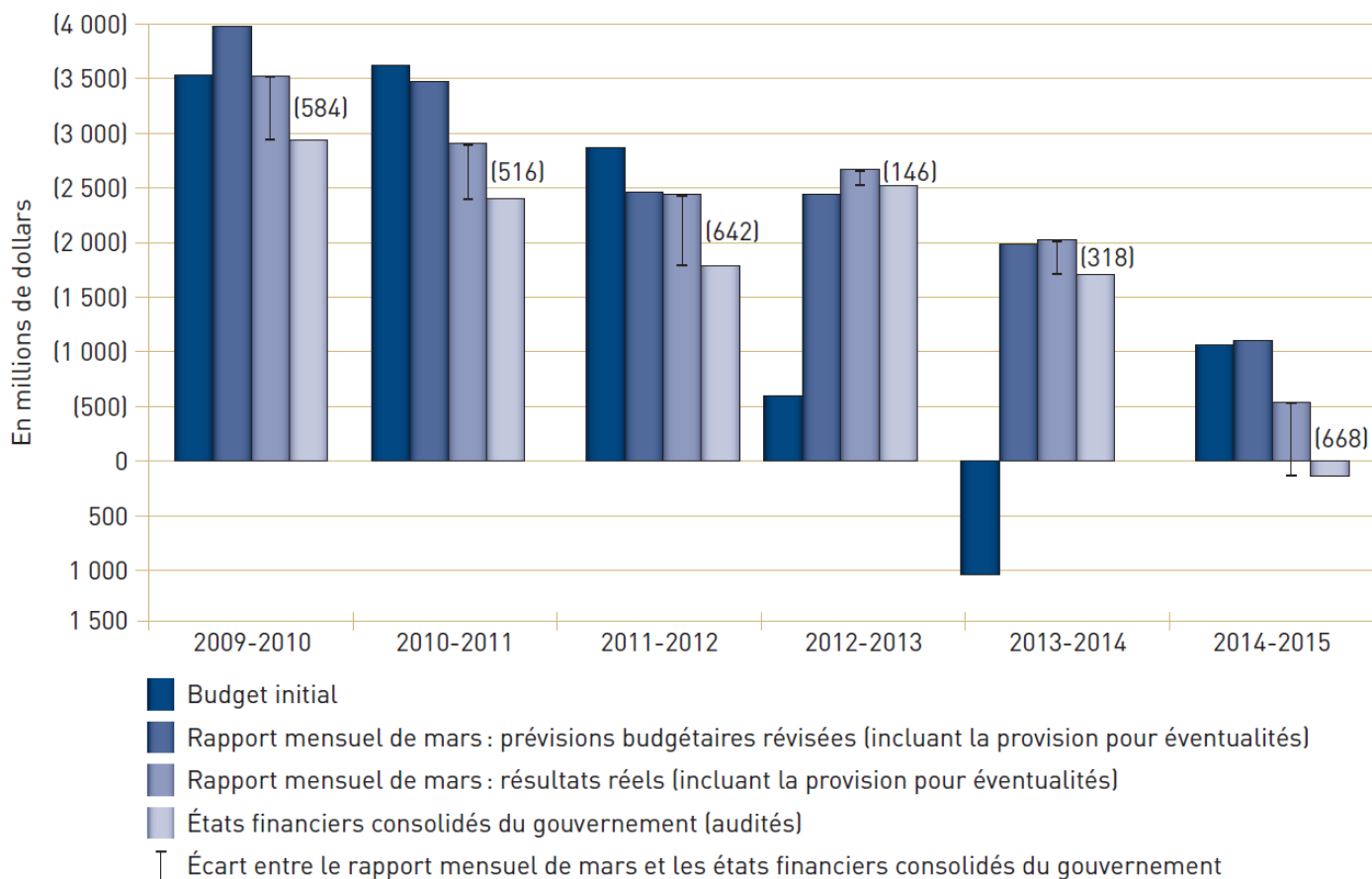
# Fiabilité des données

---

- Plusieurs ajustements et estimations sont effectués en cours d'année par les entités et par le Contrôleur des finances.
- Il reste des ajustements significatifs qui sont pris en compte seulement en fin d'année.
  - Ceux-ci font varier de façon non négligeable le surplus ou le déficit et ont un impact sur le degré de fiabilité des données au fil des mois.
- Au cours des 6 dernières années financières, le déficit annuel présenté dans le rapport mensuel de mars a toujours été plus élevé que le déficit ou le surplus publié dans les états financiers consolidés du gouvernement.
  - Si l'on tient compte de la provision pour éventualités en sus du déficit annuel inclus dans le rapport mensuel, les écarts étaient de plus de 500 M\$ pour 4 de ces années.

# Fiabilité des données (suite)

**Figure 3** Surplus ou déficit, incluant la provision pour éventualités, selon différentes publications



Source : MFQ.

# Fiabilité des données (suite)

---

## Utilisation de données prévisionnelles

- Les résultats présentés dans le rapport mensuel ne sont pas constitués uniquement de données réelles.
- Pour le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux, des prévisions sont utilisées.
  - Les dépenses des réseaux se sont élevées à plus de 39 G\$ en 2014-2015, dont 33 G\$ financés par les revenus de transfert du gouvernement.
  - L'utilisation de prévisions ne permet pas d'évaluer si les résultats se réalisent comme prévu ni de s'assurer d'une bonne séparation des périodes, ce qui réduit la fiabilité des données.
- Des données réelles sont produites périodiquement par les réseaux, mais elles nécessitent des améliorations avant d'être utilisées.

# Fiabilité des données (suite)

## Ajustements de fin d'année et séparation des périodes

- Certains éléments décelés réduisent la fiabilité des données réelles ou complexifient l'évaluation du degré d'atteinte des prévisions.
  - Neuf ajustements de fin d'année en 2013-2014 et autant en 2014-2015 ont eu chacun une incidence de plus de 100 M\$ sur le résultat net du gouvernement.
  - Certains de ces ajustements sont pris en compte dans le rapport mensuel de mars, tandis que d'autres sont seulement considérés lors de la préparation des états financiers consolidés du gouvernement.
  - Ils représentent au total environ 2,2 G\$ en valeur absolue.
  - Puisque certains ajustements ont diminué le résultat net et que d'autres l'ont augmenté, leur effet a été moindre. Toutefois, en raison de leur importance, le ministère devrait examiner dans quelle mesure il est possible de les considérer plus tôt durant l'exercice.

# Fiabilité des données (suite)

---

## Provision pour éventualités

- Le MFQ a ajouté une provision pour éventualités dans les résultats réels présentés dans le rapport mensuel de mars
  - 150 M\$ en 2014-2015
  - et 300 M\$ annuellement de 2009-2010 à 2011-2012.
- Il s'agit d'une marge de prudence ajoutée par le MFQ pour pallier des dépenses imprévues ou des revenus plus bas que prévu.
- Cette provision a contribué à accentuer l'écart entre les résultats présentés dans le rapport mensuel de mars et ceux publiés dans les états financiers consolidés du gouvernement.

# Comparabilité de l'information

---

Les données publiées dans le rapport mensuel sont présentées sous une forme différente de celle utilisée dans les états financiers consolidés du gouvernement.

La méthode de consolidation utilisée diffère pour les établissements des réseaux, les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux (résultat net plutôt que consolidation ligne par ligne).

- Cela complique les comparaisons.
- Il n'est pas possible de connaître les revenus et les dépenses consolidés et d'apprécier le taux de croissance de ceux-ci.
  - Des revenus et des dépenses relativement semblables, soit de plus de 20 G\$ chacun, devraient être ajoutés aux revenus et aux dépenses budgétaires publiés dans le rapport mensuel pour que l'ensemble des revenus et des dépenses consolidés soit présenté.

# Comparabilité de l'information (suite)

---

- L'absence de certaines données comparatives dans le rapport mensuel diminue l'utilité de celui-ci.
  - Les prévisions ne sont pas présentées sur une période comparable aux résultats réels. Elles le sont uniquement sur une base annuelle.
  - Les prévisions ne sont révisées qu'à 2 reprises au cours de l'année plutôt que chaque fois qu'une modification importante survient.
  - Le budget initial n'est pas conservé lorsque des modifications sont apportées aux prévisions au cours de l'année financière.
- Il est donc difficile de prévoir l'atteinte ou non des prévisions.
- Plusieurs administrations examinées présentent de l'information additionnelle facilitant la comparabilité des données.

# Pertinence et compréhensibilité de l'information

---

- L'information fournie permet difficilement aux utilisateurs de tirer des conclusions adéquates sur le degré d'atteinte des prévisions et de comprendre les variations importantes dans le temps.
- Voici des exemples d'information manquante ou très peu présente
  - explications sur les variations significatives
  - limites ou incertitudes relativement à l'information présentée
  - mise à jour des facteurs économiques
  - illustration des données financières particulièrement pour montrer des tendances sur plusieurs années.
- Les administrations examinées présentent davantage d'information.



# Délai de publication

- Le délai moyen de publication du rapport mensuel est long, ce qui réduit l'utilité de celui-ci.
  - Au cours des 4 dernières années financières terminées, le délai moyen de publication du rapport mensuel a été d'environ 90 jours.
- Il s'agit d'un délai relativement long si on le compare à celui des rapports périodiques produits par les administrations examinées (de 11 à 74 jours).
- Il excède aussi les délais recommandés par différents organismes préconisant de bonnes pratiques ou énonçant des normes en matière de reddition de comptes périodique.
- Le Québec a signifié son intention de réduire son délai moyen à 78 jours en 2015-2016. Néanmoins, nous croyons que le délai devrait être ramené à 60 jours ou moins.

# Processus d'amélioration continue

---

- Le processus d'amélioration continue nécessite d'être renforcé afin que le rapport mensuel fournisse aux utilisateurs une information de gestion la plus utile et la plus pertinente possible.
- Les améliorations nécessaires concernent
  - l'évaluation périodique des besoins des utilisateurs
  - la vigie à l'égard des rapports périodiques des autres administrations
  - et l'évaluation globale de la fiabilité du rapport mensuel sur une base périodique.

# Commentaires de l'entité vérifiée

---

Nous avons formulé 6 recommandations.

- Le MFQ a adhéré à 5 d'entre elles.
- La recommandation à laquelle il n'a pas adhéré est celle qui concerne l'amélioration du degré de comparabilité de l'information publiée dans le rapport mensuel.

# Rémunération des cadres du réseau de l'Université du Québec : respect du cadre législatif

# 4

## Entités vérifiées :

École de technologie supérieure (ÉTS)

Institut national de la recherche scientifique (INRS)

Université du Québec (UQ)

Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

Université du Québec à Rimouski (UQAR)

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR)

Le nom du ministère était à jour en date du 27 janvier 2016.

## Université du Québec

- Réseau composé de 10 établissements universitaires et d'un siège social
- Au 30 avril 2015
  - 409 cadres, dont 54 cadres supérieurs
  - Rémunération de 49,1 M\$
- Mission de vérification amorcée à la suite d'une non-conformité relevée à l'Université du Québec à Montréal lors de l'audit des états financiers au 30 avril 2014

# Mise en contexte

## Cadre législatif

---

*Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (aussi appelée loi 100)*

- Limite la majoration des échelles de traitement, des primes et des allocations applicables aux cadres à un taux prescrit (du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2015)
- Interdit le versement aux cadres de bonis liés au rendement (à l'égard des exercices 2010-2011 à 2014-2015)

# Notre vérification

---

## Objectifs

- S'assurer que les établissements du réseau de l'UQ respectent la législation applicable à la rémunération des cadres.
- S'assurer que le MEESR exerce un suivi approprié du respect de la législation régissant la rémunération des cadres des universités.

## Nos travaux

- ont été réalisés auprès du siège social de l'UQ, de l'ÉTS, de l'INRS, de l'UQAC, de l'UQAR et du MEESR
- ont porté principalement sur les années 2010-2011 à 2014-2015.

# Établissements du réseau de l'UQ vérifiés

Nombre de cadres et masse salariale au 30 avril 2015 :  
146 cadres et près de 18 M\$

	Cadres supérieurs (n <sup>bre</sup> )	Autres cadres (n <sup>bre</sup> )	Masse salariale (M\$)
Siège social	5	18	3,0
ÉTS	5	55 <sup>1</sup>	6,4
INRS	4	16	3,0
UQAC	4	17	2,8
UQAR	5	17	2,6

1. La catégorie Autres cadres inclut 25 gérants et 5 directeurs de département qui, selon l'ÉTS, n'ont pas le statut de cadre dans les autres constituantes. Les premiers y sont considérés comme des professionnels et les seconds, comme des professeurs.

Source : Université du Québec



## Établissements du réseau de l'UQ vérifiés (suite)

De 2010-2011 à 2014-2015, quatre des cinq établissements ont accordé à leurs cadres une somme non conforme à la législation d'un peu plus de 800 000 dollars.

	Établissements vérifiés					Total
	Siège social	ÉTS	INRS	UQAC	UQAR	
Majoration des échelles de traitement et des primes	-	166	166	28	199	559
Rémunération additionnelle liée au rendement	-	134	-	-	-	134
Reclassement dans une catégorie supérieure	-	125	-	-	-	125
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>425</b>	<b>166</b>	<b>28</b>	<b>199</b>	<b>818</b>

# Majoration des échelles et des primes

## Sommaire des dérogations à l'égard des exercices 2010-2011 à 2014-2015

		Montant (k\$)	Cadres (n <sup>bre</sup> )
ÉTS	Prime représentant un an de salaire sans que les conditions soient remplies en 2014-2015 (occuper le poste 4 ans et quitter l'établissement)	155	1
	Dépassement du maximum de l'échelle (2011-2012 à 2012-2013)	11	1
INRS	Nouvelle prime multisite accordée en 2013-2014 et 2014-2015 en sus des frais de déplacement	157	14
	Rémunération accordée en sus du maximum de l'échelle de traitement en 2014-2015	9	1
UQAC	Rémunération versée en sus du maximum de leur échelle par l'entremise d'un organisme à but non lucratif (2012-2013 à 2014-2015)	28	2
UQAR	Montant forfaitaire versé en sus du maximum de l'échelle de traitement (2011-2012 à 2013-2014)	199	17
<b>Total</b>		<b>559</b>	<b>36</b>

# Rémunération additionnelle liée au rendement et reclassement relatif aux postes

## Dérogations relevées à l'ÉTS

		Montant (k\$)	Cadres (n <sup>bre</sup> )
Rémunération additionnelle liée au rendement	Montant forfaitaire accordé en septembre 2015 en sus du maximum des échelles de traitement; selon le protocole des cadres, attribution du montant au mérite et donc liée au rendement de l'exercice précédent	134	20
Majoration salariale au-delà du taux prescrit	Cadres qui avaient atteint le maximum de leur échelle de traitement et qui ont vu leur poste reclassé dans une catégorie supérieure sans qu'il y ait de justification suffisante (2010-2011 à 2014-2015)	125	6

# Situation particulière liée à la rémunération des chefs d'établissement

- Aucun boni au rendement n'a été accordé aux chefs des établissements vérifiés à l'égard des années 2010-2011 à 2014-2015, comme la loi l'exige.
- Pour l'année 2009-2010, les chefs d'établissement ont reçu des bonis, car ils étaient considérés comme non assujettis quant à l'interdiction de bonis, interdiction qui s'appliquait aux titulaires d'un emploi supérieur explicitement visés.

	Siège social	ÉTS	INRS	UQAC	UQAR	Sous-total	Autres établissements	Total
Rémunération lié au rendement	19	16	14	17	16	82	79	161

- Cette situation a soulevé des interrogations par rapport aux modes de détermination de certaines conditions de travail applicables aux chefs d'établissement, notamment celles liées à l'attribution de primes et de bonis.

# Suivi exercé par le MEESR

---

Le suivi exercé par le MEESR quant au respect de la législation est insuffisant.

- Aucun mécanisme de contrôle n'est mis en place afin de déceler les situations non conformes.
- Les interventions du ministère se limitent généralement aux situations problématiques portées à son attention.

# Commentaires des entités vérifiées

---

- Les entités vérifiées ont adhéré à toutes nos recommandations.
- Cependant, les réponses de l'ÉTS et de l'INRS ont suscité une réaction de notre part.
- Pour l'ÉTS
  - L'interdiction de verser un montant forfaitaire lié au rendement à l'égard du travail accompli par les cadres de 2010-2011 à 2014-2015 est toujours en vigueur.
- Pour l'INRS
  - Les cadres ayant reçu la nouvelle prime ont bénéficié d'une forme de rémunération additionnelle au-delà des taux prescrits par la loi, ce qui ne concourt pas à l'atteinte de l'objectif mentionné dans la loi.

# Réseau de l'éducation : suivi des recommandations et situation financière des entités

## Entités auditées :

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR)

Commissions scolaires

Cégeps

Universités

Le nom du ministère était à jour en date du 27 janvier 2016.

## Ce chapitre

- fait le suivi de recommandations que nous avons formulées dans les tomes *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes* publiés à l'hiver 2011 et à l'hiver 2013
- dresse un portrait à jour de la situation financière des entités du réseau de l'éducation.

Quatre recommandations ont donné lieu à des progrès satisfaisants et trois, à des progrès insatisfaisants.



# Réseau des commissions scolaires

---

Les commissions scolaires ne respectent pas encore toutes les exigences imposées en ce qui concerne leur budget et leurs résultats financiers.

- Réglementation relative aux budgets
  - Pour les exercices 2013-2014 à 2015-2016, toutes les commissions scolaires, sauf une, ont présenté un budget respectant les règles budgétaires ou ont obtenu l'autorisation du MEESR pour enregistrer un déficit plus élevé que la limite permise.
  - Contrairement à nos précédents travaux, elles ont toutes soumises un plan de redressement lorsque cela était requis.
  - Pour plusieurs d'entre elles, les délais de production à l'égard de ce plan n'ont pas été respectés.

# Réseau des commissions scolaires (suite)

---

- Réglementation relative aux résultats financiers
  - Un nombre substantiel de commissions scolaires (12 en 2012-2013, 18 en 2013-2014 et 14 en 2014-2015) ont enregistré un déficit supérieur à la limite permise par les règles budgétaires sans avoir obtenu l'autorisation du ministère.
  - La situation s'est détériorée depuis nos précédents travaux puisque le nombre observé en 2011-2012 était de 7.

## Recommandation réitérée

- Prendre les mesures nécessaires pour que toutes les commissions scolaires respectent les exigences imposées, tant en ce qui concerne leur budget que leurs résultats financiers.

# Réseau des commissions scolaires (suite)

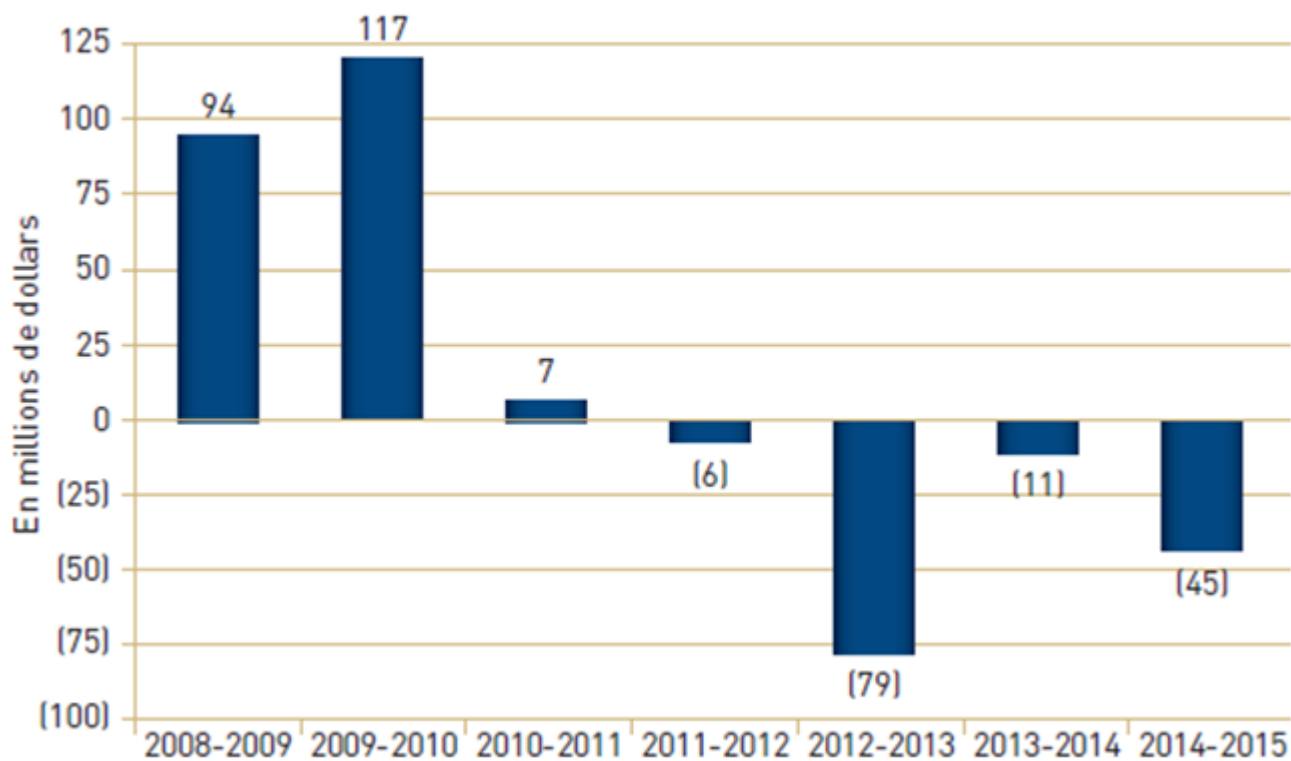
---

## Situation financière

- La situation financière des commissions scolaires a continué de se détériorer.
  - Lors de nos précédents travaux, les commissions scolaires étaient passées d'un surplus annuel total de 94 M\$ en 2008-2009 à un déficit annuel total de près de 6 M\$ en 2011-2012.
  - En 2014-2015, celles-ci ont affiché un déficit annuel total de 45 M\$.
  - Pour ce même exercice, les deux tiers des commissions scolaires ont présenté un déficit annuel, soit une hausse de 44 % depuis 2011-2012.

# Réseau des commissions scolaires (suite)

Figure 3 Surplus ou déficit annuel total des commissions scolaires



# Réseau collégial

Une hausse de la conformité aux exigences budgétaires et financières a été observée.

- Réglementation relative aux budgets
  - Pour les exercices 2013-2014 à 2015-2016, tous les cégeps ont soumis un budget pour leur fonds de fonctionnement et un autre pour leur fonds des immobilisations conformément à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*.
- Réglementation relative aux résultats financiers
  - Un seul cégep n'a pas respecté les exigences de la loi puisqu'il a présenté un solde de fonds déficitaire dans ses états financiers pour les exercices 2012-2013 à 2014-2015.

# Réseau collégial (suite)

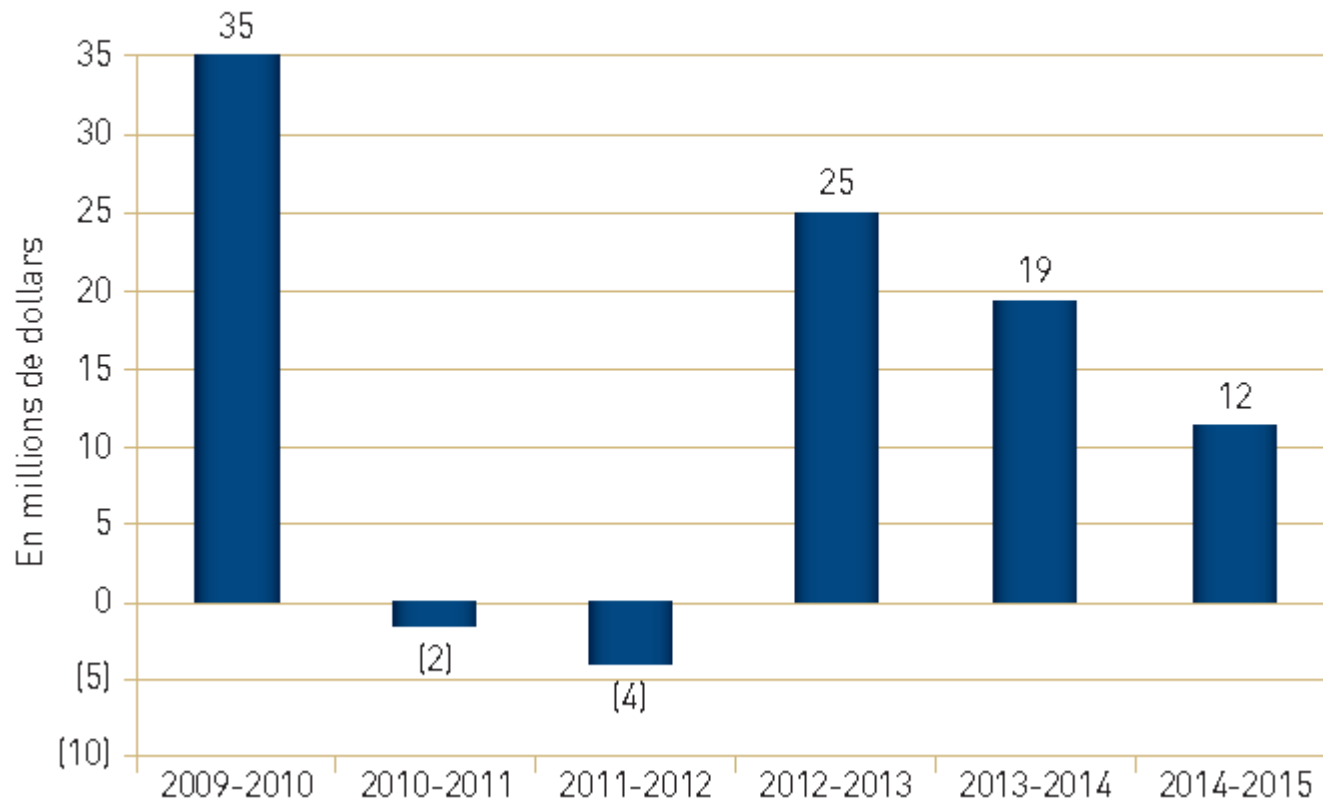
---

## Situation financière

- La situation financière des cégeps s'est améliorée.
  - Lors de nos précédents travaux, les cégeps étaient passés d'un surplus annuel total de 35 M\$ en 2009-2010 à un déficit annuel de 4 M\$ en 2011-2012.
  - Les cégeps ont enregistré globalement un surplus annuel pour les exercices 2012-2013 à 2014-2015.
  - Le surplus s'élevait à 12 M\$ en 2014-2015.

# Réseau collégial (suite)

**Figure 6** Surplus ou déficit annuel total des cégeps



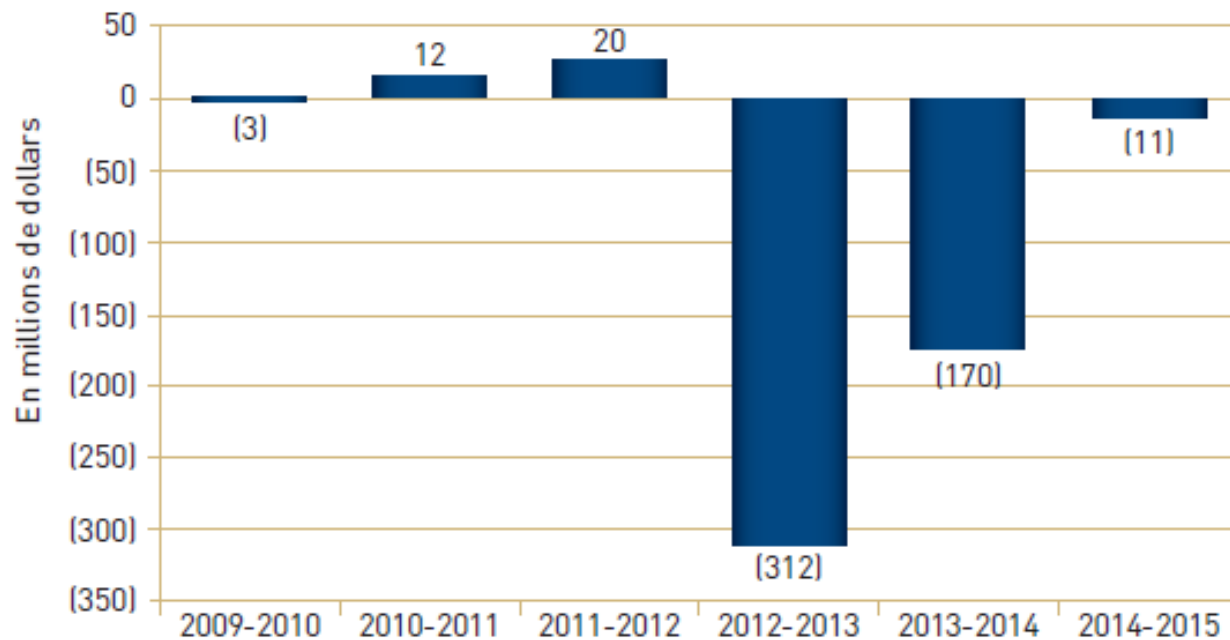
## Situation financière

- La situation financière des universités s'est détériorée.
  - En 2011-2012, celles-ci ont enregistré globalement un excédent des produits sur les charges de 20 M\$, alors qu'elles ont affiché une insuffisance des produits sur les charges de 312 M\$ pour l'exercice suivant.
  - Cette insuffisance a fortement diminué dans les deux exercices subséquents, passant de 312 M\$ en 2012-2013 à 11 M\$ en 2014-2015.



# Réseau universitaire (suite)

**Figure 9** Excédent ou insuffisance des produits sur les charges<sup>1</sup>  
pour l'ensemble des universités



1. L'excédent ou l'insuffisance des produits sur les charges n'inclut pas l'effet des redressements.

## Situation financière (suite)

- La forte augmentation des soldes de fonds ou de l'actif net présentés dans les états financiers des universités peut laisser croire à une situation financière maîtrisée, ce qui n'est pas le cas.
  - Cette augmentation est principalement occasionnée par l'application d'une nouvelle norme comptable et par d'autres éléments faisant varier les soldes de fonds ou l'actif net.
  - Dans les faits, les universités ont enregistré une insuffisance des produits sur les charges totalisant près de 500 M\$ pour les exercices 2012-2013 à 2014-2015.

# Réseau universitaire (suite)

**Tableau 6** Variation du total des soldes de fonds ou de l'actif net des universités (en milliers de dollars)<sup>1</sup>

	2011-2012 <sup>2</sup>	De 2012-2013 à 2014-2015			2014-2015
	Total des soldes de fonds ou actif net à la fin	Redressements <sup>3</sup>	Autres éléments faisant varier le total des soldes de fonds ou l'actif net <sup>3</sup>	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges <sup>3</sup>	Total des soldes de fonds ou actif net à la fin
Université McGill	901 955	(84 855)	426 646	135 602	1 379 348
Université de Montréal	5 547	323 445	137 350	(59 931)	406 411
HEC	92 407	12 854	(418)	(22 175)	82 668
Université du Québec <sup>4</sup>	(597 416)	804 014	162 328	(349 632)	19 294
Université Concordia	77 108	(48 807)	62 307	(94 678)	(4 070)
École Polytechnique de Montréal	(41 272)	(1 014)	25 307	(13 616)	(30 595)
Université Bishop's	(23 154)	21	(10 382)	(6 795)	(40 310)
Université de Sherbrooke	(143 166)	89 389	13 204	(54 695)	(95 268)
Université Laval	(307 494)	(132 055)	179 675	(26 615)	(286 489)
<b>Total</b>	<b>(35 485)</b>	<b>962 992</b>	<b>996 017</b>	<b>(492 535)</b>	<b>1 430 989</b>

1. Les soldes de fonds des organismes contrôlés (par exemple, des fondations) ne sont pas inclus dans le tableau 6 lorsqu'ils ne sont pas consolidés dans les états financiers des universités.

2. Nous présentons le solde non redressé pour effectuer une comparaison avec les données que nous avons publiées à l'hiver 2013.

3. Pour les exercices 2012-2013 et 2013-2014, l'effet des redressements sur les autres éléments et sur l'excédent ou l'insuffisance des produits sur les charges est présenté dans la colonne Redressements.

4. Les données des universités constituantes, écoles supérieures et institut de recherche de l'Université du Québec ainsi que celles du siège social sont présentées dans le tableau 9 de l'annexe 3.

HEC Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Autres recommandations

---

- Deux autres recommandations, qui découlent de nos travaux d'audit financier, n'ont pas progressé de manière satisfaisante depuis 2012-2013.
  - L'Université du Québec n'a pas respecté les délais prévus par sa loi constitutive pour produire ses états financiers consolidés.
  - Le ministère n'a pas encore prévu de modalités de suivi et de versement des subventions à payer aux entités du réseau relativement aux congés de maladie et aux vacances.

# Commentaires de l'entité auditée

---

Le ministère a adhéré à toutes nos recommandations.

# Réseau de la santé et des services sociaux

## Entités auditées :

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Agences et établissements du réseau

# Mise en contexte

---

- Le secteur de la santé et des services sociaux représentait 38 % des dépenses du gouvernement du Québec en 2014-2015.
- La *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, sanctionnée le 9 février 2015, modifie considérablement l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux.
- Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, le réseau comprend 34 établissements comparativement à 196 établissements et agences au 31 mars 2015.

# Suivi des recommandations

---

- Dans le présent chapitre, nous avons fait le suivi de 16 recommandations adressées au ministère dans nos rapports antérieurs.
  - Progrès satisfaisants pour 9 recommandations (56 %)
  - Progrès insatisfaisants pour 7 recommandations (44 %)



# Consolidation du réseau et audit du ministère

---

## Précision des données recueillies

- Au cours des dernières années, des progrès ont été réalisés en ce qui a trait à l'identification, à la consolidation et à l'élimination des transactions entre parties liées. Toutefois, certaines lacunes subsistent concernant
  - la conciliation des transactions entre parties liées
  - et la comptabilisation de certains revenus de subventions.

# Consolidation du réseau et audit du ministère (suite)

---

- Obligations contractuelles – Renouvellement
  - Les directives transmises par le MSSS pour encadrer le recensement de ces obligations donnent trop de latitude aux établissements.
  - Les obligations contractuelles présentées en note dans les états financiers du gouvernement aux 31 mars 2014 et 2015 sont surévaluées, car elles incluent, sans justificatif suffisant, des renouvellements d’ententes relatives aux ressources intermédiaires et de type familial.
  - Ces obligations représentaient environ 4 G\$ au 31 mars 2015.
- Recommandation au MSSS
  - Préciser ses directives, relativement à l’évaluation des obligations contractuelles envers les ressources intermédiaires et de type familial, à l’égard des renouvellements d’ententes.

# Activités accessoires de recherche

---

- Contexte
  - Les activités de recherche sont comptabilisées dans les activités accessoires, car elles correspondent à des services rendus en sus des activités essentielles à la réalisation de la mission de l'établissement.
  - Nous avons effectué un suivi de la comptabilisation des activités accessoires de recherche de 19 établissements.
  - La comptabilisation de ces activités est toujours inadéquate.

## Activités accessoires de recherche (suite)

---

- En mai 2015, le MSSS a publié de nouvelles directives dans son manuel de gestion financière afin de favoriser l'uniformité de l'interprétation, de l'application et de la présentation des activités de recherche dans le rapport financier annuel des établissements.
- Ces directives, conformes aux NCCSP, sont applicables à compter de l'exercice financier 2015-2016.
- Recommandation réitérée au MSSS
  - S'assurer que les activités de recherche menées par les établissements sont comptabilisées dans les rapports financiers annuels en conformité avec les normes établies.

# *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux*

---

- Conformité à la loi et calcul du déficit
  - Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, plusieurs établissements du réseau n'avaient toujours pas atteint l'équilibre budgétaire malgré le fait que la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux* était en vigueur depuis 15 ans.
  - Pour qu'il soit possible d'apprécier adéquatement si la loi est respectée, tous les intervenants doivent utiliser le surplus ou le déficit annuel total provenant de l'addition des résultats du fonds d'exploitation et de ceux du fonds d'immobilisations.

## *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (suite)*

---

- Conformité à la loi et calcul du déficit (suite)
  - Malgré les efforts du MSSS pour réitérer et préciser les données à prendre en compte afin d'uniformiser l'évaluation du respect de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux*, des pratiques différentes perdurent dans le réseau.
  - Parmi les 180 établissements publics du réseau, 95 ont enregistré des déficits totalisant 117 M\$ et ne se conformaient pas à la loi.
- Recommandation réitérée au MSSS
  - Poursuivre ses efforts afin que les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux se conforment à la loi en maintenant l'équilibre budgétaire.

## *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (suite)*

---

- Approbation de budgets déficitaires
  - Plusieurs établissements présentent dans leurs états financiers un budget déficitaire approuvé par leur conseil d'administration, ce qui contrevient à la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux*.
  - Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015, 80 établissements ont présenté dans leurs états financiers un budget déficitaire totalisant 69 M\$.
  
- Recommandation au MSSS
  - S'assurer que les établissements publics présentent dans leurs états financiers un budget approuvé par leur conseil d'administration dont les dépenses et les revenus sont en équilibre.

# Dossier Santé Québec (DSQ)

- Les actifs composant le DSQ, lesquels sont répartis et comptabilisés parmi plusieurs entités du réseau, ne favorisent pas une bonne gestion ni une reddition de comptes adéquate.
- Ces entités sont propriétaires d'actifs du DSQ et reçoivent le financement s'y rattachant, sans toutefois être nécessairement responsables de l'opération ou de la gestion de ceux-ci.
- La situation que nous avons décrite dans notre rapport de l'hiver 2013 est toujours la même.
- Recommandation réitérée au MSSS
  - S'assurer que la propriété de tout système soit conférée à l'entité responsable de sa gestion et de son maintien : opérations, entretien, mise à jour, protection, etc., afin d'établir un lien entre les résultats financiers et la gouvernance de ces actifs.



---

# Opinions modifiées, paragraphes d'observations et commentaires dans le rapport de l'auditeur indépendant

CHAPITRE

7

## Entités auditées ou visées :

Réseau de la santé et des services sociaux  
Réseau de l'éducation  
Agence du revenu du Québec  
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances  
Commission de la construction du Québec  
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec  
Fonds du développement économique  
Institut de la statistique du Québec  
Société nationale de l'amiante

## Mise en contexte

---

- Le présent chapitre expose les opinions modifiées, les paragraphes d'observations, les cas de non-conformité ainsi que les recommandations y afférentes qui découlent des travaux effectués par le Vérificateur général au cours de la dernière année en matière d'audit des états financiers ou qui ont été relevés lors de l'exercice de son droit de regard et qui méritent d'être portés à l'attention de l'Assemblée nationale.

# Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS)

---

## Réserve commune

- En 2014-2015, une réserve commune relative à la comptabilisation inadéquate des immeubles loués à la Société québécoise des infrastructures était présente dans les rapports de l'auditeur indépendant de 12 agences et de 103 établissements. Le ministère ne leur a pas fourni l'information requise pour qu'ils puissent se conformer aux normes comptables.

## Réserves particulières

- Pour une quatrième année consécutive, il y a une croissance du nombre d'opinions modifiées. En 2014-2015, les auditeurs indépendants des états financiers de 57 entités du réseau de la santé et des services sociaux (55 en 2013-2014) ont formulé des opinions modifiées comportant des réserves autres que la réserve commune. De ces 57 entités, 46 ont reçu un rapport qui contenait une réserve concernant la comptabilisation inadéquate des paiements de transfert relatifs aux immobilisations.

# Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

---

## Réserves particulières (suite)

- Voici les autres situations qui ont amené des réserves particulières
  - éléments probants insuffisants pour des débiteurs du réseau de la santé et des services sociaux
  - comptabilisation inadéquate des revenus ou des revenus reportés de paiements de transfert perçus relativement aux immobilisations
  - comptabilisation inadéquate de contrats en mode partenariat public-privé
  - non-exhaustivité des obligations contractuelles
  - éléments probants insuffisants pour déterminer le montant de la dévaluation pour certaines immobilisations
  - non-consolidation d'organismes contrôlés
  - comptabilisation inadéquate des revenus tirés des activités de recherche
  - notes complémentaires aux états financiers incomplètes
  - et non-comparabilité des données de l'exercice 2015 avec celles de l'exercice 2014.

# Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

---

## Autres commentaires formulés par les auditeurs indépendants

- Non-conformité à la loi sur l'équilibre budgétaire du RSSS
  - Pour 2014-2015, 53 % (95 sur 180) des établissements étaient en déficit.
  - De ces établissements, 61 font l'objet d'un commentaire de l'auditeur.
- Parmi les autres commentaires de non-conformité
  - Vingt situations de non-conformité sont en lien avec des paiements faits à des employés relativement à leurs conditions salariales.
  - Sept commentaires indiquent que le coût des activités accessoires n'a pas été recouvré auprès de la clientèle ou par des contributions de tiers.

# Réseau de l'éducation

---

- Les rapports de l'auditeur indépendant de neuf établissements contenaient une réserve concernant la comptabilisation inadéquate des paiements de transfert relatifs aux immobilisations.
  - En raison des divergences d'interprétation au sein de la profession quant à la norme sur les paiements de transfert, l'absence de réserve pour les autres établissements n'est pas nécessairement liée à une comptabilisation adéquate.
- L'UQAM a versé à 90 membres du personnel de direction des montants forfaitaires totalisant 403 296 \$, en sus du maximum des échelles de traitement majorées. Cette situation fait l'objet d'un paragraphe de non-conformité à la loi dans notre rapport de l'auditeur indépendant.

# Agence du revenu du Québec

- L'Agence a la responsabilité de préparer, entre autres, des états financiers à l'égard des biens non réclamés qui sont confiés à son administration.
- L'Agence a rattrapé une partie du retard concernant la production des états financiers des biens non réclamés. Toutefois, ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 n'ont pas été produits dans le délai prescrit.
- De plus, puisque les données relatives aux biens non réclamés sont significatives et qu'elles figurent dans une note complémentaire des états financiers de l'Agence, nous avons inclus une réserve dans le rapport de l'auditeur indépendant sur ses états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2015, ces données n'ayant pu être auditées.

# Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

---

- Au 31 décembre 2014, le Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités (RRMCM) disposait d'un actif net de 2,6 M\$ pour faire face à ses obligations, qui représentaient 9,9 M\$.
- Le RRMCM manquera de liquidités en 2017 si aucun geste n'est posé.
- La *Loi sur les régimes de retraite des maires et des conseillers des municipalités* ne précise pas qui assumera les versements aux retraités lorsque la caisse sera épuisée.



# Commission de la construction du Québec

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, notre rapport de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers du régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction comprend un paragraphe d'observations faisant état d'un cas de non-conformité à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.
  - Le déficit actuariel de solvabilité du régime n'est pas amorti sur un maximum de cinq ans, comme le prévoit la loi. Ce déficit était de 2,6 G\$ au 31 décembre 2014. De cette somme, 1,6 G\$ n'est pas couvert par la cotisation pour services passés prévue pour les cinq prochaines années.
  - Des modifications à cette loi sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Notamment, le financement selon l'approche de solvabilité est remplacé par une nouvelle méthode de financement applicable aux régimes de retraite à prestations déterminées. Lors de l'audit des états financiers du régime pour les exercices suivants, nous évaluerons si la Commission respecte les dispositions dorénavant en vigueur.

# Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

---

- L'existence d'un déficit cumulé dans les états financiers du Conservatoire témoigne du fait que ce dernier contrevient aux dispositions de sa loi constitutive. De plus, ce déficit, présent depuis 2008-2009, s'accroît chaque année. Notre rapport de l'auditeur indépendant fait état de ce cas de non-conformité.
- D'autre part, nous avons exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers du Conservatoire. Une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert en constitue le fondement.
- N'eut été cette dérogation, le Conservatoire présenterait tout de même un déficit cumulé, mais celui-ci serait moindre. Par exemple, le déficit cumulé présenté au 30 juin 2014 aurait été de 9,8 M\$ plutôt que de 12 M\$.

# Fonds du développement économique (FDE)

---

- Au 31 mars 2015, le FDE n'avait pas comptabilisé adéquatement la provision pour pertes relative aux prêts sous forme de contributions financières remboursables par redevances; cette provision était de 345 M\$.
- De plus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer de combien était surévaluée cette provision.
- Ainsi, une réserve a été formulée dans notre rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés du FDE pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

# Fonds du développement économique (suite)

---

## Recommandation au Fonds du développement économique

- **Établir adéquatement sa provision pour pertes relative aux prêts sous forme de contributions financières remboursables par redevances selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public en effectuant notamment les actions suivantes**
  - **revoir sa méthodologie en intégrant la notion d'actualisation afin d'évaluer adéquatement la valeur de recouvrement nette**
  - **obtenir des entreprises clientes des projections récentes des flux monétaires futurs relatifs aux redevances et les utiliser**
  - **et valider le caractère raisonnable des hypothèses sous-jacentes aux projections établies par les entreprises clientes afin de bien en évaluer les risques et documenter ce travail.**

- En vertu de l'article 38 de sa loi, l'Institut ne peut effectuer des paiements ou assumer des obligations dont le coût dépasse, dans un même exercice financier, les sommes dont il dispose pour l'exercice au cours duquel ces paiements sont effectués ou ces obligations sont assumées.
- Depuis l'exercice 2013-2014, l'Institut contrevient à cet article, puisque ses états financiers présentent un déficit cumulé.
- Au 31 mars 2015, le déficit cumulé s'est accru considérablement par rapport à l'exercice précédent. Il est passé de 1,4 M\$ au 31 mars 2014 à 4,4 M\$ au 31 mars 2015.
- Ainsi, pour une deuxième année consécutive, notre rapport de l'auditeur indépendant fait état de cette situation de non-conformité.

# Société nationale de l'amiante

---

- Les délais pour finaliser le processus de liquidation et de dissolution de la Société s'allongent, ce qui entraîne des coûts additionnels.
- De plus, du fait que la Société est inactive, aucune modification n'a été apportée à la composition du conseil d'administration depuis 2012. Toutefois, cette situation engendre le non-respect des dispositions législatives relatives à la Société.
- Recommandation à la Société nationale de l'amiante
  - **Finaliser le processus de liquidation et de dissolution de la Société dans les plus courts délais.**

Portrait des rapports  
à l'Assemblée nationale  
et des rapports aux responsables  
de la gouvernance et à la direction

8

# Mise en contexte

---

- Chaque année lors de nos travaux d'audit, nous recensons dans différentes entités des déficiences du contrôle interne susceptibles d'entraîner des anomalies par rapport à divers aspects classés selon trois grandes catégories
  - gouvernance et responsabilité de l'information financière
  - gestion et divulgation de l'information financière
  - gestion des technologies de l'information.
- Les déficiences importantes du contrôle interne sont communiquées aux responsables de la gouvernance et à la direction au moyen d'un rapport qui leur est adressé.



# Résultats des travaux

- Ce chapitre brosse le portrait
  - des recommandations contenues dans les rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction produits du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 octobre 2015
  - et des recommandations formulées aux entités du champ de compétence du Vérificateur général et qui sont contenues dans son rapport à l'Assemblée nationale intitulé *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes* (hiver 2015).
- 392 recommandations adressées à 74 entités
  - 112 recommandations formulées pour la première fois
  - 280 recommandations ont fait l'objet d'un suivi
  - 151 recommandations ont donné lieu à des progrès satisfaisants (54 %).

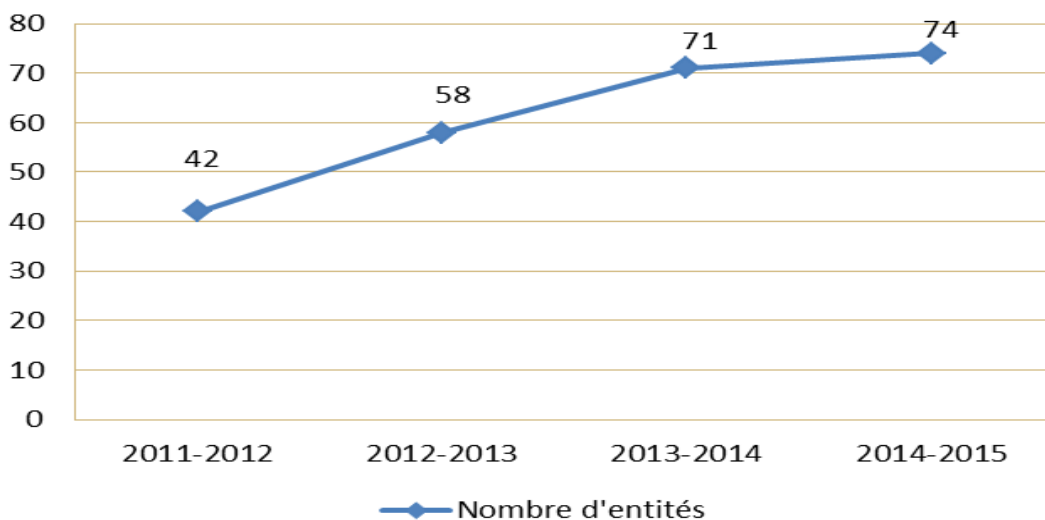
## Résultats des travaux (suite)

---

- Régression du taux d'application des recommandations en 2014-2015; ce taux était en progression au cours des 3 périodes précédentes
  - 2014-2015 : 54 %
  - 2013-2014 : 65 %
  - 2012-2013 : 59 %
  - 2011-2012 : 58 %
  
- Trois sujets prépondérants et nécessitant des améliorations de la part des entités auditées
  - Processus de clôture et de préparation des états financiers
  - Gestion des droits et des profils d'accès
  - Respect des politiques, des directives et des procédures

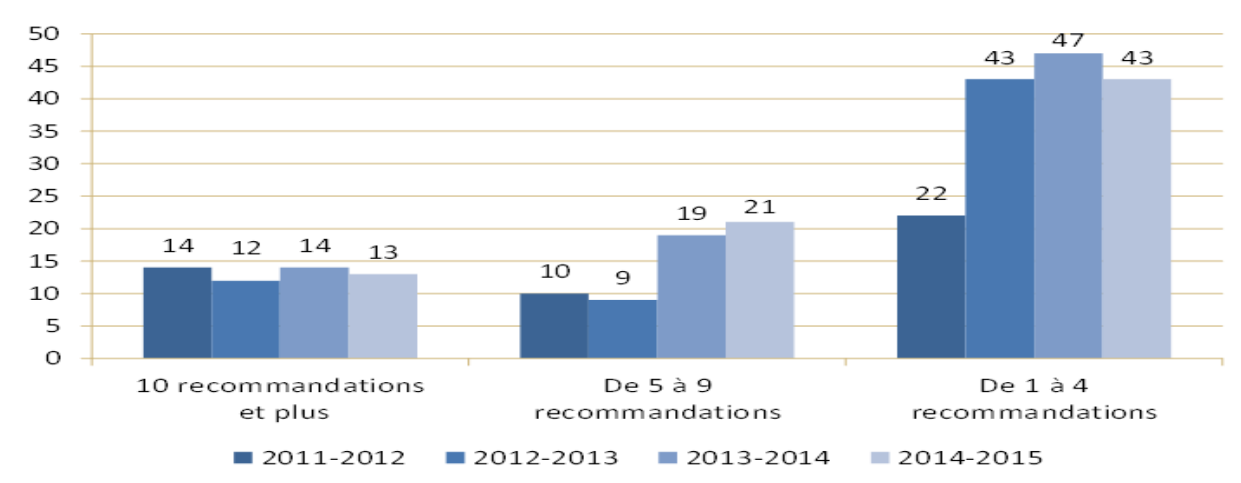
## Résultats des travaux (suite)

- Hausse du nombre d'entités touchées par nos recommandations depuis 4 ans



## Résultats des travaux (suite)

- La majorité des rapports produits contient de 1 à 4 recommandations comme par le passé.



# Résultats des travaux (suite)

---

## Nouvelles recommandations

- Baisse du nombre d'entités visées par de nouvelles recommandations en 2014-2015; était en progression au cours des 3 périodes précédentes
  - 36 entités en 2014-2015 comparativement à 50 en 2013-2014
- Baisse du nombre de nouvelles recommandations formulées en 2014-2015; était en progression au cours des 3 périodes précédentes
  - 112 nouvelles recommandations en 2014-2015 comparativement à 150 en 2013-2014

## Taux d'application des recommandations des entités

- Taux de 0 % pour 12 entités (7 en 2013-2014)
- Taux de 100 % pour 24 entités (25 en 2013-2014)

## Résultats des travaux (suite)

- Le taux d'application des recommandations varie beaucoup d'une année d'origine à l'autre.

Année d'origine	Progrès satisfaisants	Progrès insatisfaisants	Total	Taux d'application
2014	38	36	74	51
2013	59	33	92	64
2012	12	14	26	46
2011	24	20	44	55
2005 à 2010	18	26	44	41
<b>Total</b>	<b>151</b>	<b>129</b>	<b>280</b>	<b>54</b>